



Fiche de poste ENSA(P)

ENSAP BORDEAUX-2025-2126007- PROF VT cat 1

Professeur(e) / Ville et territoires / Catégorie 1

Ref : 2025-2126007

Fonction publique	Employeur	Localisation
Fonction publique de l'État	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAP Bordeaux) Ministère de la culture	ENSAP de BORDEAUX

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie	Métier de référence	Corps
Catégorie A (cadre)	Enseignante / Enseignant dans le supérieur	Professeurs des ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

L'enseignant enseignera dans la formation paysage de l'ENSAPBx, dont le cursus se déploie sur huit années (LMD). Il a pour vocation à contribuer à la définition des orientations

pédagogiques de cette formation. Dès la rentrée 2026, il participera à l'élaboration du prochain programme (2028-2032). Il devra également s'investir fortement dans la recherche et la formation à la recherche, au niveau master et doctorat, en ce domaine du paysage.

L'enseignant contribuera aussi aux réflexions visant à construire des interfaces entre les deux formations architecture et paysage de l'ENSAPBx, ainsi qu'à développer des réseaux à l'échelle régionale, nationale et internationale en ces domaines.

Structuré en trois cycles, la formation paysage de l'ENSAPBx conduit au diplôme d'État de paysagiste (DEP), conférant le grade de master, et au doctorat en Architecture et paysage. Elle a placé au cœur de son projet pédagogique la volonté de faire de l'enseignement un lieu d'innovation et d'expérimentation. La place importante donnée aux exercices développant la capacité de l'étudiant à se construire une pensée critique et à se positionner, en théorie et en pratique, répond à cet objectif, tout comme la conception d'exercices de projet de paysage qui explorent tout le spectre des pratiques paysagistes. Il est attendu de l'enseignant qu'il fasse vivre ce projet central et qu'il soit capable d'apporter une expérience et des savoir-faire relatifs à des pratiques de conception, émergentes et diversifiées.

Il coordonnera une partie des enseignements de licence et de master mettant en œuvre une approche, sociale et démocratique, du projet de paysage, intégrant les enjeux éco-climatiques contemporains. Il devra être capable de situer ses propositions d'enseignement à l'articulation entre différentes démarches qui visent à analyser les regards et les attentes, à comprendre les stratégies et conflits d'acteurs et les modes de vie des habitants, à organiser la participation des habitants et des acteurs concernés à une discussion sur l'avenir des paysages considérés.

L'enseignant devra s'investir dans des activités de recherches en paysage au sein de l'UMR 5319 Passages (ou équivalent). Il a vocation à jouer un rôle structurant dans l'animation scientifique du laboratoire, en prenant une part active dans le montage et dans la coordination de programmes de recherche. En outre, il assurera la direction de doctorats en Architecture et paysage, délivré par l'ED Montaigne Humanités (ou équivalent).

Profil recherché

1. Expérience souhaitée

Le candidat doit justifier d'un parcours de formation et de compétences avérées dans le domaine du paysage, du projet spatial et de la conception paysagère, ainsi qu'une aptitude à diriger des doctorats.

Le candidat devra montrer une forte capacité à construire une réflexion, d'ordre théorique et épistémologique, sur les pratiques du paysagiste dans leurs liens aux problématiques politiques et sociales. Il devra avoir expérimenté les pratiques qu'il est destiné à enseigner, si possible selon différentes formes d'exercices professionnels : AMO, expertise et conseil dans le

cadre de la mise en place de politiques publiques, recherche-action, etc. Il devra également justifier d'une activité de recherche en paysage de haut-niveau scientifique, reconnue par des participations à des colloques et par des publications en nombre significatif dans des revues ou des ouvrages scientifiques selon les critères du HCERES. En outre, une bonne connaissance de l'environnement régional et des instances nationales, voire internationales, œuvrant dans le domaine du projet de paysage lui permettra d'assurer une diffusion et une valorisation des activités pédagogiques et scientifiques déployés par l'ENSAPBx.

Les principales compétences souhaitées sont les suivantes :

- être en capacité de produire des connaissances dans le champ de la recherche en paysage et de les transmettre,
- avoir l'expérience d'une pratique collégiale de la pédagogie et être, sur ces bases, en capacité de faire des liens entre différents domaines d'enseignement, disciplinaires ou interdisciplinaires,
- attester d'une capacité à diriger des recherches doctorales en paysage et à animer une équipe pluridisciplinaire dans le cadre de projet de recherche-action et/ou dans un contexte partenarial,
- savoir transmettre des résultats de recherches ou d'expériences pratiques auprès de publics variés ;
- attester d'une implication dans des réseaux scientifiques et pédagogiques ou relevant d'actions d'appui aux politiques publiques territoriales dans le domaine du paysage, au niveau régional, national et/ou international.

1. Rattachement à un collectif pédagogique et de recherche

L'enseignant sera intégré dans la formation paysage de l'ENSAP de Bordeaux et rattaché à l'UMR 5319 Passages. À ce titre, il sera amené à s'investir dans les différentes instances qui structurent la gouvernance de l'ENSAPBx. Il rejoindra également l'École doctorale Montaigne Humanités (ED 480). Il participera aux réseaux organisés autour de l'exploration de problématiques scientifiques et sociétales qui concernent les acteurs et les professionnels de la fabrique des espaces et de la gestion des paysages.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Habilitation à diriger les recherches (HDR), ou équivalent, dans le domaine du projet spatial et de la conception paysagère

Langues

Anglais

Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter

sylvie.herve@bordeaux.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences: . Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences:

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

Environnement professionnel :

L'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux est un établissement public d'enseignement supérieur participant aux politiques publiques nationales de l'architecture et du paysage. Seule école dans ces disciplines à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, elle développe ses activités de formation, de recherche et de diffusion en lien avec de nombreux acteurs universitaires, institutionnelles et partenaires associatifs ou socioéconomiques.

Elle appartient à un réseau de 21 ENSA.P en France.

L'ENSAP Bordeaux accueille près de 1100 étudiants, encadrés par 150 enseignants-chercheurs (dont 45 titulaires) et 55 agents administratifs, techniciens ou scientifiques.

En matière de formation, elle propose deux cursus complets (LMD) permettant l'obtention des diplômes d'architecte d'Etat et de paysagiste d'Etat (valant tous deux grades de master) qui peuvent ouvrir au doctorat en architecture et paysage. En formation post master, elle propose plusieurs formations spécialisées dont l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre.

L'ENSAP Bordeaux est impliquée dans plusieurs projets de recherche au travers des trois laboratoires qu'elle abrite (Passages, PAVE et GRECCAU).

Les enjeux des transitions, environnementales et numériques, sont au cœur de ses préoccupations pédagogiques et scientifiques.